



## L'Edito

### «Épargner a toujours été un art »

Face à la succession des crises financières, dettes privées puis dettes publiques, face à la multiplication des plans d'assainissement qui freinent la croissance, l'épargnant n'aurait plus comme choix que son matelas, l'or et le Livret A. A la rigueur, il peut également opter pour l'immobilier. Epargner ne consiste pas à regarder le baromètre et s'arrêter au temps de demain ou d'après demain. Epargner est l'inverse de consommer; or, de plus en plus, l'épargnant se comporte en consommateur en espérant trouver, en solde, un bon produit, une bonne affaire... Le temps, c'est bien connu, c'est de l'argent. Certes, la mode est, aujourd'hui, au Livret A qui est plafonné à 15 300 euros et qui est rémunéré à 2,25 % à compter du 1<sup>er</sup> août soit en terme réel (après déduction de l'inflation) à 0,15 %. L'or attire mais ne rapporte rien et ses fluctuations sont légendaires. L'once d'or qui avait atteint près de 2 400 dollars en 1980 a coté en dessous des 1 000 dollars de 1985 à 2005. L'immobilier n'est pas sans risque ; les cours du marché parisien n'ont retrouvé leur niveau de 1991 qu'après 2003. Certes, le placement en actions n'est pas dénué de risques comme en témoigne les évolutions du CAC 40 même s'il faut prendre en compte la composition de cet indice qui évolue au fil du temps et de la pondération de certains secteurs d'activité. Il faut également intégrer le versement des dividendes. De même, jeter les fonds euros des contrats d'assurance-vie après les avoir tant aimés est irrationnel d'autant plus que les compagnies d'assurances sont soumises à des règles prudentielles de plus en plus strictes.

## Vous avez dit « actions »

20 % des ménages français détiennent directement ou indirectement des actions contre 50 % pour les ménages américains. Ce taux est de 17 % en Allemagne, de 15 % en Italie et de 14 % en Espagne.

## L'Actualité

### Retraite : êtes-vous prêt ?

Le Cercle des Epargnants a réactualisé son quizz sur la préparation financière de sa future retraite. En une dizaine de questions et en quelques minutes, vous pouvez établir un rapide diagnostic sur votre état de préparation. Une version en ligne a été réalisée et est consultable sur [le site du Cercle](#).

### Les Français ne sont pas si conservateurs que cela !

Les Français ont, lors de ces vingt dernières années, profondément modifié leur patrimoine financier afin de capter les rendements les plus élevés tout en conservant une forte sécurité. Ainsi, la part des dépôts auprès des institutions financières est passée au 31 décembre 2010 en dessous de 30 % du portefeuille total des ménages contre plus de 41 % au milieu des années quatre-vingt-dix. En contrepartie, la part des contrats d'assurance-vie est passée de 20 à 34 %. La part des OPCVM est passée de 10 % en 1992 à 1,2 % en 2010.

### Les entreprises du CAC 40 sont encore un peu françaises !

Au 31 décembre 2010, les entreprises du CAC 40 sont détenues à 42 % par des non-résidents. Ce taux a progressé de 1999 à 2006. Il a tendance à baisser depuis 2007. Les non-résidents possèdent 395 milliards d'euros d'actions de 37 entreprises du CAC 40 qui totalisent une capitalisation de 933 milliards d'euros. Le taux de détention est passé de 44,6 à 42,4 %. Pour l'ensemble des entreprises françaises cotées, ce taux est de 41,6 %. Quinze entreprises du CAC 40 ont un taux de détention par les non-résidents se situant entre 50 et 75 %. Les entreprises qui sont les plus possédées par des investisseurs non-résidents sont celles dont le cœur d'activité est centré sur les hautes technologies, les services aux consommateurs, le pétrole et le gaz ainsi que sur la santé.

### Madelin et les indépendants, une histoire qui dure

57 % des travailleurs non-salariés possèdent un contrat Madelin. Ce taux était de 42 % en 2004. Le montant des cotisations a atteint 2,1 milliards d'euros et le nombre de contrats en cours est de 921 000 contre 869 000 à la fin de l'année 2009. Cette indéniable réussite ne doit pas masquer une petite faiblesse, le montant des cotisations qui, en l'état, ne permet pas de garantir aux assurés un véritable complément de retraite. En effet, le versement annuel moyen est de 2 450 euros et l'encours moyen pour les contrats en cours de constitution est de 19 000 euros. La rente qui est versée aux assurés ayant liquidé leurs droits est de 2 140 euros par an, soit 178 euros par mois...

### Epargne retraite : sortie en capital, un nouveau régime fiscal

Dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2011, les parlementaires en ont profité pour réécrire, une fois de plus, le régime fiscal applicable aux sorties en capital des produits d'épargne retraite. L'article 41 de la loi de finances rectificative remplace le système de quotient spécifique par un prélèvement libératoire de 7,5 %. Le prélèvement est assis sur le montant du capital diminué d'un abattement de 10 % non plafonné. Ce système est ouvert sur option du contribuable et est réservé au capital retraite d'un montant supérieur à 6 000 euros. Il concerne les sorties en capital du PERP et des contrats Préfon (sorties en capital plafonnée à 20 % de l'encours et pour l'acquisition en primo-accession de sa résidence principale).

Lettre éditée par le Cercle des Epargnants — 11, boulevard Haussmann — 75009 Paris  
 Directeur de la publication: Philippe Crevel — Comité de rédaction : Sarah Le Gouez-Djari

Site internet : [www.cerclledesepargnants.fr](http://www.cerclledesepargnants.fr)

mail : [philippe.crevel@cerclledesepargnants.com](mailto:philippe.crevel@cerclledesepargnants.com) / tel: 01.58.38.65.87



## LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES ÉPARGNANTS

## L'Actualité

### La taxe sur les rentes des retraites-chapeaux est-elle constitutionnelle ?

Par l'entremise de l'Association de Défense des Retraites Supplémentaires d'Entreprise (ADRESE), le Conseil constitutionnel a été saisi par le Conseil d'Etat afin de statuer, dans le cadre d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, sur la constitutionnalité de l'article L. 137-11-1 du code de la Sécurité sociale qui a institué une contribution sociale sur les rentes versées par des régimes de retraites supplémentaires à prestations définies à la charge du bénéficiaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les bénéficiaires de rentes perçues en

vertu d'un supplément de retraite à prestations définies doivent acquitter une taxe non déductible de l'impôt sur le revenu dont le taux varie de 7 à 14 %. Deux barèmes coexistent en fonction de la date de liquidation de la pension. Cette taxe a impacté directement le pouvoir d'achat de nombreux retraités qui sont loin de toucher des pensions élevées. La rente moyenne versée au titre d'un article 39 est d'environ 3 000 euros. Le motif invoqué par les requérants est la rupture d'égalité devant les charges publiques. Le Conseil constitutionnel a trois mois pour statuer et rendre publique sa décision ; affaire à suivre !

### Naître et mourir, mais où ?

Selon les dernières données communiquées par l'INSEE, pour naître comme pour mourir, la région Corse constitue le bon choix. En effet, le taux de mortalité infantile y est le plus faible, 2,7 pour mille contre une moyenne nationale de 3,6 pour mille. L'espérance de vie pour les hommes est de 78,6 ans, seules les régions Ile de France et Midi-Pyrénées font mieux de quelques mois. Pour les femmes, il faut choisir les Pays de la Loire, région où l'espérance de vie dépasse 85 ans. En revanche, mieux vaut éviter le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie où l'espérance de vie des femmes n'est que de 82 ans contre une moyenne nationale de 84,3 ans.

## Libre Pensée

### Bonne nouvelle : si l'assurance-maladie se porte mal, ce n'est pas la faute du vieillissement !

Selon l'OCDE, la part des dépenses de santé devrait passer de 7,7 % en 2005 à 12,8 % du PIB en 2050. La part imputable aux changements démographiques ne serait que de 0,7 point.

Contrairement à certaines idées reçues, le vieillissement n'est pas en soi une source d'accroissement des dépenses de santé. Certes, les dépenses progressent avec l'âge des assurés mais il faut souligner que ce qui est réellement impactant, c'est la proximité de la mort.

Depuis plus de 50 ans, les dépenses de santé ont tendance à augmenter plus

vite que le PIB. Or, ce ne sont pas les plus de 60 ans qui expliquent cette évolution. En effet, de génération en génération, les dépenses de santé progressent. En France, près de 60 % du surcoût des dépenses constatées de 1992 à 2006 s'explique par des changements de pratiques et non par un vieillissement qui ne serait responsable que de 3 % du surcoût de dépenses. Par ailleurs, ces surcoûts peuvent générer des économies à moyen terme par une moindre morbidité ou du fait d'un moindre recours aux soins. La diffusion des innovations a été rapide en particulier dans le domaine de la cardiologie et a permis d'éviter de nombreuses opérations à cœur ouvert. En matière de santé, il faut prendre en compte les gains liés au maintien en vie et en bonne forme des patients.

Selon une étude réalisée aux Etats-Unis, l'âge moyen d'apparition des principales maladies chroniques a augmenté de 10 ans sur ces quatre-vingts dernières années quand, sur la même période, l'espérance de vie n'a progressé que de 6,6 ans. Actuellement, l'espérance de vie en bonne santé progresse plus vite que l'espérance de vie.

L'augmentation de la prévalence de certaines maladies est liée aux efforts de prévention et de dépistage. Le développement du nombre de cas de cancers du sein pour les femmes ou de la prostate pour les hommes est directement lié au dépistage or plus un cancer est diagnostiqué rapidement, plus le patient a des chances d'en réchapper et moins les dépenses de santé seront à terme exposées.

## A Suivre

### Les Français de moins en moins concernés par la dette de La France...

10 % du patrimoine financier des Français était, en 2010, consacré au financement des administrations publiques françaises. Ce taux a fortement diminué ces trente dernières années. Les Français, via les institutions financières, ont diversifié leurs risques en investissant dans la dette des pays membres de la zone euro (source Banque de France).

### La crise dope le long terme

Les assureurs-vie ont accru la durée de vie résiduelle de leurs portefeuilles de titres obligataires afin d'améliorer le rendement des fonds souscrits par leur clientèle. Elle est passée de 7,4 ans en 2007 à plus de 8,3 ans en 2010. Plus de 67 % des portefeuilles sont composés de titres de créances à long terme. Ils comprennent également 11 % d'actions et 6 % d'OPCVM. La part des actions a reculé de plus de 7 points depuis le début de la crise. Avec l'adoption de nouvelles normes prudentielles, ce taux devrait rester en deçà de son niveau de 2007, 18 %.